



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-septième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

26-29 juin 2012

### EXAMEN CRITIQUE RELATIF À L'ÉLABORATION DE NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS

#### PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À LA COMMISSION POUR ADOPTION

- 1) Conformément à la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés, Partie 2 Examen critique, les textes soumis à la Commission en vue de leur adoption doivent être examinés pour s'assurer:
  - de leur cohérence avec le mandat du Codex, les décisions de la Commission et les textes actuels du Codex,
  - que les exigences de la procédure d'aval ont bien été remplies, le cas échéant,
  - de la présentation et
  - de la cohérence linguistique.
- 2) La présentation de l'examen critique est calquée sur celle qui est proposée dans le Plan stratégique 2008-2013. Le numéro du travail donne des indications sur les normes et les textes apparentés approuvés en tant que nouvelles activités à partir de 2004. Le Comité ayant besoin de savoir la date à laquelle les activités ont débuté pour toutes les normes et tous les textes apparentés en cours d'élaboration, la première colonne du tableau indique soit le numéro du travail soit l'année où la nouvelle activité a été approuvée, soit encore l'année où le travail a effectivement démarré, selon le cas. L'année cible est l'année durant laquelle le projet de texte doit être adopté à l'étape 8, comme convenu par la Commission sur la base du descriptif de projet (à partir de 2004), ou la date spécifiée par le Comité, le cas échéant.
- 3) Les codes des produits sont spécifiés dans la Partie 2 du Plan stratégique: 1.1. Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires; 1.2: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires; 1.3: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition; 1.4: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse. Les projets de normes et textes apparentés soumis à la Commission pour adoption sont listés dans les tableaux suivants et sont assortis de notes attirant l'attention du Comité exécutif et de la Commission sur des points spécifiques. Les notes précisent l'état d'avancement du processus d'approbation, le cas échéant et seulement pour les dispositions pertinentes.
- 4) Il n'y a pas de note lorsqu'il n'existe pas de problème spécifique lié aux critères mentionnés dans l'Examen critique ou à d'autres questions connexes. Les observations des Présidents ou des pays hôtes sont incluses dans

les tableaux. Les observations reçues après la finalisation du présent document seront présentées comme documents de séance

Le présent document devrait être consulté en même temps que CX/CAC 12/35/3, CX/CAC 12/35/3-Add.1, CX/CAC 12/35/3-Add.2 - Liste des projets de normes et de textes apparentés soumis à la commission pour adoption et CX/CAC 12/35/5 et CX/CAC 12/35/5-Add.1 - Liste des avant-projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 5.

## PARTIE I - PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS AUX ÉTAPES 8, 5/8 OU 5 ACCÉLÉRÉE

Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, 34e session 3-7 décembre 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire (VNR-MNT) (acides gras saturés et sodium)	N04-2010	2013	5/8	1.3		Le travail sur les VNR-MNT comprend à la fois les Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs associés aux maladies non transmissibles (VNR-MNT) liées au régime alimentaire pour la population générale (Avant-projet d'Annexe aux <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> , en cours d'élaboration) et l'examen de VNR spécifiques.
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p> <p>À sa 33e session, le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) est convenu d'avancer les propositions de VNR-MNT pour les deux éléments nutritifs sodium et acides gras saturés à l'étape 5/8, en omettant les étapes 6 et 7, pour adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa 35e session. Les VNR-MNT proposées ont été élaborées par un groupe de travail électronique qui a utilisé deux rapports de consultations mixtes d'experts FAO/OMS comme source principale de données.</p> <p>Les deux VNR-MNT seront soumises au CCFL pour inclusion dans la section 3.4.4 des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel.</p> <p>Le travail du CCNFSDU concernant les VNR-MNT contribue à la mise en œuvre de la Stratégie globale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé (Résolution 57.17 de l'Assemblée mondiale de la santé).</p>						

Comité sur l'hygiène alimentaire (44e session 12-16 novembre 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de code d'usages pour la maîtrise des virus présents dans les aliments	N07-2009	2012	5/8	1.1	<p>Réunion FAO/OMS sur les virus présents dans les aliments: Avis scientifiques à l'appui des activités de gestion des risques:</p> <p>(2008).</p>	<p>Durant la finalisation du Code à la 43e session du CCFH, la Norvège a recommandé d'envoyer au CCFFP l'Appendice sur la maîtrise du VHA et des nosovirus dans les mollusques bivalves, afin de l'aligner sur la section 7 du Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche. Toutefois, tous les efforts ont été déployés par les groupes de travail durant la période qui a précédé la 43e session du CCFH et par le Comité lui-même par souci de cohérence avec le Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche. Cela s'applique également à l'Annexe II, Maîtrise du VHA et des nosovirus dans les produits frais dont la cohérence avec les textes applicables pertinents a été assurée.</p> <p>Dans les débats précédents, durant l'élaboration du Code d'usages, la question a été posée de savoir si le Code devrait être inclus dans des documents existants tels que le Code d'usages en matière d'hygiène pour les poissons et les produits de la pêche et le Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais notamment, et il a été proposé de poursuivre l'élaboration d'un code spécifique pour les virus dans les aliments en tenant compte de l'importance de la question pour la santé publique (ALINORM 10/33/13).</p>

Annexe sur les melons au <i>Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais</i> CAC/RCP 53-2003)	N08-2011	2015	5/8	1.1	Rapport de la FAO établi par le CCFH sur l'élaboration d'une Annexe sur les melons au Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais (2011) (sur l'identification et le contrôle des dangers microbiens associés aux melons).	
Amendement aux <i>Principes et directives régissant la conduite de l'évaluation des risques microbiologiques</i> (CAC/GL 30-1999)			Pour adoption	1.1		L'amendement avait pour but d'indiquer que les Principes et directives s'appliquaient aux aliments pour animaux et à leurs ingrédients conformément aux recommandations de la 33e session de la Commission (2010)

Observations du président/pays hôte du Comité:

**Avant-projet de directives pour l'application de principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus présents dans les aliments pour adoption à l'étape 5/8** (REP12/FH. par. 50 et Annexe III);

- À la récente réunion du CCGP (2012), la Norvège a présenté un document de séance intitulé *Coopération entre les comités s'occupant de questions générales et les comités de produits et la nécessité d'apporter des amendements au Manuel de procédure*. Essentiellement, le document a préconisé une meilleure communication entre les comités afin d'éviter le chevauchement des efforts. La Norvège a estimé que puisque la Commission a déjà adopté le *Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche* qui contient des informations détaillées sur les virus, le CCFH devrait avoir pensé à mettre à jour et à modifier le Code d'usages existant au lieu de commencer à travailler sur une nouvelle annexe concernant les virus. La Norvège a aussi fait observer la similitude et le chevauchement des paragraphes dans ces deux documents.
- Elle s'est déclarée favorable à l'élaboration de directives sur les virus, mais pourrait souhaiter soumettre cette question au Comité exécutif car elle estime qu'un amendement devrait être apporté au Manuel de procédure afin d'éliminer à l'avenir ce type de problème.
- Nous constatons que le descriptif de projet relatif à l'Avant-projet de Directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus dans les aliments reconnaît la nécessité de coordonner des annexes spécifiques rédigées non seulement par le CCFFP, mais aussi par le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités.

- De plus, nombreux sont ceux qui estiment que les documents du Codex devraient être exhaustifs et contenir toutes les informations nécessaires en un seul document, au lieu de renvoyer les lecteurs à de multiples documents pour trouver des informations sur un seul thème.

**Avant-projet d'Annexe sur les melons au Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais (CAC/RCP 53-2003) pour adoption à l'étape 5/8 (REP12/FH par. 118 et Annexe IV, respectivement)**

- Le fait que ce document a été achevé en une seule session indique qu'il ne s'agissait pas d'un document controversé et nous ne nous attendons pas à ce qu'il pose des problèmes à la Commission

**Projet d'amendement aux Principes et directives régissant la conduite de l'évaluation des risques microbiologiques (CCA/GL 30 - 1999) et la révision des Principes d'analyse des risques et de procédures appliqués par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire pour adoption (REP12/FH, par. 14 et Annexe II et par. 129 et Annexe V, respectivement).**

- Le CCFH a étudié de manière approfondie les révisions de ces documents et ne s'attend à aucune opposition de la part des pays membres.

Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (33e session, 5-9 mars 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage dans les normes à diverses étapes	en cours		pour adoption	1.4		Pour adoption dans les normes Codex existantes ou CODEX STAN 234-1999. Cela entraîne une mise à jour des méthodes dans la Norme pour le sel de qualité alimentaire
Observations du président/pays hôte du Comité:						

Comité sur les additifs alimentaires (44e session, 12-16 mars 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Projet et Avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)	en cours		8 et 5/8	1.1	en cours au JECFA	

Projet de révision de la <i>Norme pour le sel de qualité alimentaire</i> (CODEX STAN 150-1985)	N08-2010	2011	8	1.1 1.4		<p>Le but de cette activité était de se concentrer sur la révision des sections sur les additifs alimentaires, les contaminants, l'hygiène et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, sans relancer la discussion sur les autres sections.</p> <p>Adopté à l'étape 5 par la Commission à sa 34e session (2011); la section sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage a été transmise au CCMAS pour confirmation et avis. À sa 44e session, le CCFA pourrait achever la révision en tenant compte de la confirmation et des avis du CCMAS.</p>
Amendements au Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989)	en cours		5/8	1.1		
Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires (CAC/MISC 6)	en cours		5/8	1.1	en cours au JECFA	À sa 44e session, le CCFA a examiné les recommandations de la 74e réunion du JECFA (Rome, 14-23 juin 2011) concernant des spécifications nouvelles et révisées
Révision des noms et des descripteurs de la catégorie d'aliments 16.0 et 12.6.1 de la NGAA			pour adoption	1.1		

**Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)**

Le CCFA, à sa 44e session, a continué de placer l'élaboration de la NGAA au rang de ses premières priorités; deux jours entiers d'un groupe de travail physique et un jour de session plénière ont été consacrés à la NGAA. Le Comité a axé son travail sur les dispositions qui n'avaient pu être examinées durant les sessions précédentes, faute de temps, et a commencé à examiner les dispositions des tableaux 1 et 2 des additifs alimentaires ayant une DJA non spécifiée avec la fonction de «régulateur d'acidité» en utilisant une approche horizontale. Le Comité a transmis à la 35e session de la Commission pour adoption: 160 dispositions relatives aux additifs alimentaires, dont 10 révisions de dispositions adoptées, dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA liées à 20 additifs alimentaires ayant une DJA numérique et 5 additifs alimentaires dans le tableau 3. L'Union européenne et la Norvège ont émis des réserves quant aux dispositions pour le caramel III - caramel à l'ammoniaque et caramel IV - caramel à l'ammoniaque sulfite (préoccupation sanitaire); l'Union européenne a également exprimé des réserves quant à l'utilisation de colorants dans les catégories d'aliments concernant les confiseries à base de cacao (consommateurs induits en erreur); et pour l'utilisation de sorbates et de parahydroxybenzoates dans la catégorie d'aliments concernant les confitures, les gelées et les marmelades (non justifiée sur le plan technologique) Le CCFA a également recommandé l'interruption/la révocation de 169 autres dispositions relatives aux additifs alimentaires des tableaux 1 et 2 de la NGAA.

Le CCFA poursuivra ses débats sur l'approche horizontale pour l'examen des dispositions des tableaux 1 et 2 pour les additifs alimentaires ayant une DJA non spécifiée et dont la fonction est «régulateur d'acidité» ou «émulsifiant, stabilisant et épaississant » (plus de 1500 dispositions pour 114 additifs alimentaires) à sa prochaine session. Cette approche permettrait de réduire sensiblement le retard accumulé avec la NGAA.

À sa 44e session, le CCFA a clos ses débats sur la révision de la catégorie d'aliments 16 de la NGAA, qui a été transmise à la 35e session de la Commission pour adoption; le Comité a également beaucoup progressé en ce qui concerne l'élaboration d'un arbre de décision qui devrait servir d'outil au CCFA pour harmoniser les dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits et la NGAA.

Le débat sur l'utilisation de la Note 161 a été interrompu. Quoique le Comité ait reconnu que la Note 161 était utilisée de façon incorrecte dans la NGAA, il n'y a pas eu de consensus sur les propositions concernant le mandat d'un groupe de travail qui serait chargé d'examiner l'utilisation de la note à la fois dans les dispositions adoptées et dans celles du processus par étapes

**Révision de la Norme pour le sel de qualité alimentaire**

À sa 44e session, le CCFA a achevé la révision de la *Norme pour le sel de qualité alimentaire*, sur la base des avis fournis par le CCMAS Le Comité a pris note de l'avis du CCMAS sur la démarche-critères, mais il n'avait pas les compétences nécessaires pour ajouter la démarche-critères à la Norme. Il est prévu que les travaux futurs sur la révision de la Norme seront axés principalement sur la mise à jour de la section sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Compte tenu de ce qui précède et pour ne pas retarder la mise à jour/révision de la Section, il serait bon que la mise à jour de la section soit faite directement par le CCMAS.

**SIN et normes**

Le Comité a poursuivi ses travaux sur les amendements du SIN et des normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires.



Comité sur les contaminants dans les aliments (6e session, 26-30 mars 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Projet de niveaux maximaux de mélamine dans les préparations liquides pour nourrissons	N13-2009	2011	8	1.1	Consultation d'experts OMS/FAO sur la mélamine organisée en collaboration avec Health Canada du 1er au 4 décembre 2008.	Adopté à l'étape 5 par la Commission à sa 34e session (2011). La note relative à la dérogation à la LM autorisant un niveau de mélamine supérieur à 0,15 mg/kg compte tenu de la migration de substances pouvant faire croître les niveaux de mélamine à partir des matériaux de contact alimentaire a été supprimée et une valeur unique de 0,15 mg/kg sans exception a été fixée par consensus et est présentée pour adoption à l'étape 8.
Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales dans les figes sèches, y compris les plans d'échantillonnage	N11-2010	2012	5/8	1.1	68e session du JECFA	Le plan d'échantillonnage joint révisé appuie l'application correcte de la LM de 10 µg/kg, assurant ainsi la sécurité sanitaire du produit. Sur la base du plan d'échantillonnage révisé, le CCCF a approuvé tant la LM que le plan d'échantillonnage par consensus.
Révision du Code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par des substances chimiques			pour adoption			Le Code d'usages révisé contient des références aux aliments pour animaux, le cas échéant, conformément au champ d'application de la révision comme recommandé par la Commission à sa 33e session (2010)
Observations du président/pays hôte du Comité:						

Comité sur les résidus de pesticides (44e session, 23-28 avril 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projets et projets révisés de LMR	en cours		8 et 5/8	1.1	en cours à la JMPR	
Projet de révision de la Classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale - groupe de produits Fruits	N11-2004 N09-2006	2012	8	1.1		Les groupes de produits Fruits révisés remplaceront les dispositions correspondantes dans la Classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale (CAC/MISC 4-1993).
État de l'avant-projet des principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs pour extrapolation de LMR aux groupes de produits (y compris le Tableau 1 Exemples de sélection de produits représentatifs - groupes de produits Fruits)	N11-2004 N09-2006	2012	8	1.1		Approuvé au départ dans le cadre de la révision de la Classification des aliments destinés à la consommation humaine et animale. À sa 40e session (2008), le CCPR a décidé que ce document devrait être élaboré séparément de la Classification. Les Principes et directives complètent le travail sur la révision de la Classification en fournissant des critères pour extrapolation des LMR de manière à faciliter l'établissement de groupes de LMR utilisant des produits représentatifs, augmentant ainsi la disponibilité de LMR pour les pesticides.
Observations du président/pays hôte du Comité:						

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (20e session, 7-11 mai 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Projet de LMR pour la narasine (tissus de bovins)	en cours		8	1.1	70e session du JECFA 75e session du JECFA	Le projet de LMR pour la narasine dans les tissus de porcs a été adopté par la Commission à sa 34e session (2011); à sa 19e réunion, le CCRVDF a maintenu à l'étape 7 la LMR pour la narasine afin que le JECFA puisse évaluer la méthode analytique. La méthode analytique pour le contrôle de la narasine dans les tissus de bovins a été examinée par le JECFA à sa 75e réunion (Rome, 8-17 novembre 2011) qui a recommandé des LMR définitives, du fait qu'une méthode analytique validée aux fins de contrôle des résidus est disponible et qu'elle a été jugée satisfaisante. Les recommandations de la 75e réunion du JECFA ont été diffusées pour observations et examinées par le CCRVDF à sa 20e session, qui est convenu de transmettre les LMR définitives pour la narasine dans les tissus de bovins à la 34e session de la Commission pour adoption à l'étape 8.
Avant-projet de LMR pour l'amoxicilline (dans les tissus de bovins, d'ovins et de porcins; l'apramycine (dans les reins de bovins et de poulets); le derquantel (dans les tissus d'ovins); la monensine (dans le foie de bovins)	en cours		5/8	1.1	75e session du JECFA	La liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA, établie par le CCRVDF à sa 19e session, été approuvée par la Commission à sa 34e session. Les substances ont été évaluées par le JECFA à sa 75e session et les recommandations pour les LMR ont été diffusées pour observations à l'étape 3. La LMR pour la monensine dans le foie de bovins modifie la LMR qui a été adoptée par la Commission à sa 32e session.
Avant-projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits			5/8	1.1		A inclure dans le tableau C, Annexe B des <i>Directives pour la conception et la mise en œuvre</i>

d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique						<p><i>d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments (CAC/GL 71-2009)</i></p> <p>À sa 65e session (2011), le Comité exécutif a invité le CCRVDF à fixer une date cible pour son achèvement.</p>
Observations du président/pays hôte du Comité:						

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (40e session, 14-18 mai 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence (pour insertion dans les <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> )	N14-2010	2012	8	1.3		Ces travaux ont été entrepris suite à une demande du CCNFSDU. La définition a été transmise au CCNFSDU qui n'a pas proposé d'amendements particuliers et l'examinera de nouveau après une étude plus approfondie des VNR-MNT.
Avant-projet de révision des <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997)</i> : nouvelle définition de « allégation de non-adjonction », amendements à la section sur les allégations comparatives et les conditions pour les allégations de non-adjonction de sucres	N16-2008	2013 et 2015	5/8			Cela fait partie de la mise en œuvre de la <i>Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé</i> , à laquelle le CCFL attribue un rang de priorité élevé. Les conditions pour la non-adjonction de sels de sodium sont soumises pour adoption à l'étape 5 (voir Partie II ci-dessous).
Avant-projet de révision des <i>Directives sur l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)</i> concernant les dispositions relatives à l'étiquetage nutritionnel obligatoire	N16-2008	2013 et 2015	5/8			

Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (CAC/GL 32-1999): emploi de l'éthylène aux fins du mûrissement des fruits	N10-2006	2008	8	1.3		<p>L'utilisation de l'éthylène pour les kiwis et les bananes a été approuvée par la Commission à sa 31e session (2008).</p> <p>À sa 65e session (2011), le Comité exécutif a invité le CCFL à fixer une date cible pour l'achèvement des travaux.</p> <p>Aucune autre proposition n'ayant été avancée, le Comité a considéré que les travaux étaient maintenant achevés et aucune modification n'a été apportée aux dispositions actuelles.</p>
Avant-projet d'amendement aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (CAC/GL 32-1999)</i> : concernant l'inclusion de nouvelles substances	N18-2011	2012	5A	1.3		
Observations du président/pays hôte du Comité:						

**NORMES ET TEXTES APPARENTÉS MAINTENUS PAR LA COMMISSION À L'ÉTAPE 8**

**Projets de LMR pour les médicaments vétérinaires**

Projet de LMR pour la ractopamine	en cours	8	1.1	Examen par les 62e et 66e réunions du JECFA des données supplémentaires fournies par la Chine en juin 2010	<p>À sa 32e session (2009), la Commission est convenue de maintenir les LMR à l'étape 8 et de les réexaminer à la lumière des résultats de l'évaluation par le JECFA des études présentées par la Chine sur l'élimination des résidus chez les porcs.</p> <p>À sa 33e session (2010), la Commission a décidé de poursuivre l'examen des LMR à sa prochaine session ainsi que des propositions du Groupe des amis du Président.</p> <p>À sa 34e session (2011), la Commission a maintenu les LMR à l'étape 8.</p>
Projets de LMR pour la somatotropine bovine	en cours	8	1.1		Maintenue à l'étape 8 depuis 1999. Aucune proposition n'est parvenue pour modifier l'étape à laquelle se trouvent les projets de LMR. À sa 34e session (2011), la Commission est convenue d'examiner les LMR pour la somatotropine bovine à sa 35e session (2012).

**PARTIE II - PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5**

<b>Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (18-22 février 2013)</b>	<b>Calendrier</b>		<b>Étape actuelle</b>	<b>Codes des produits</b>	<b>Avis scientifiques</b>	<b>Notes explicatives</b>
	<b>Numéro ou année du travail</b>	<b>Année cible</b>				
Avant-projet de principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments (Introduction, Sections 1 à 3)	N06-2009	2011	5	1.4		La Section 4 des Principes et directives a été renvoyée à l'étape 2/3, comme indiqué ci-dessous.
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p> <p>Après des débats et des amendements apportés au texte, à sa 19e session, le Comité a décidé que l'introduction et les sections 1 à 3 de l'Avant-projet de principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments (N06-2009) devraient être transmises à la 35e session de la Commission pour adoption à l'étape 5. La section 4 du document qui décrit le cadre pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments fera l'objet d'un nouvel examen et sera rédigée par un groupe de travail physique qui se réunira à Grange (Irlande) du 9 au 12 juillet 2012. Le document remanié sera distribué à l'étape 3, pour observations avant la prochaine session du Comité en février 2013.</p>						

<b>Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (34e session, 3-7 décembre 2102)</b>	<b>Calendrier</b>		<b>Étape actuelle</b>	<b>Codes des produits</b>	<b>Avis scientifiques</b>	<b>Notes explicatives</b>
	<b>Numéro ou année du travail</b>	<b>Année cible</b>				
Avant-projet de révision des Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8-1991)	N03-2010	2012	5	1.3		Voir ci-dessous.
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p> <p>À sa 33e session, le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) a poursuivi ses travaux sur la révision des Lignes</p>						

directrices pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge après l'accord intervenu au sein du CCNFSDU sur la terminologie et la description de l'aliment en question à sa 32e session.

Le CCNFSDU a examiné en détail le projet de texte révisé des Lignes directrices élaboré par un groupe de travail électronique présidé par le Ghana et par un groupe de travail physique présidé par le Ghana et les États-Unis d'Amérique qui se sont réunis avant la 33e session. Le CCNFSDU est convenu de faire avancer le projet de lignes directrices révisé à l'étape 5.

Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale (6e session, 20-24 février 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de lignes directrices sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux	2010	2013	5	1.1		Le Groupe spécial sur l'alimentation animale pourrait faire de bons progrès en ce qui concerne l'Avant-projet de lignes directrices sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux. Le champ d'application du second document qui sera élaboré par le groupe intergouvernemental spécial a été révisé de manière à être axé sur les critères de priorisation des dangers dans les aliments pour animaux et leur application par les gouvernements; le document a été renvoyé à l'étape 2 pour nouvelle rédaction par un groupe de travail électronique.
Observations du président/pays hôte du Comité:						



Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (33e session, 5-9 mars 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Code des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Principes relatifs à l'utilisation de l'échantillonnage et des essais dans le commerce international des aliments	N11-2011	2013	5	1.4		
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p> <p>Le CCMA a été aussi productif en 2012 que durant les dernières années. De bons progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration de l'Avant-projet de principes relatifs à l'utilisation de l'échantillonnage et des essais dans le commerce international des aliments. Les Principes généraux ont été avancés à l'étape 5 pour examen par la Commission à sa 35e session. Un groupe de travail électronique présidé par l'Allemagne continuera de travailler sur les notes explicatives et les exemples pratiques.</p>						

Comité sur les résidus de pesticides (44e session, 23-28 avril 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projets et projets révisés de LMR	en cours		5	1.1	en cours à la JMPR	
Projet de révision de la Classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale: plantes aromatiques - Avant-projet de révision de la Classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale: groupes de produits végétaux sélectionnés	N11-2004 N09-2006	2012	5	1.1		La révision des groupes de légumes fait partie intégrante de la révision en cours de la Classification.
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p>						

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (20e session, 7-11 mai 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de LMR pour le monepantel (tissus d'ovins)	en cours		5	1.1	75e session du JECFA	À sa 20e session, le CCRVDF a transmis les LMR pour le monepantel à la Commission pour adoption à l'étape 5 et a demandé au JECFA d'évaluer la sécurité de LMR plus élevées à la lumière des informations fournies par le Comité.
Observations du président/pays hôte du Comité:						

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (40e session, 14-18 mai 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de révision des <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé</i> (CAC/GL 23-1997): conditions pour les allégations relatives à la non-adjonction de sels de sodium	N16-2008	2013 et 2015	5	1.3		Après de longs débats sur ces allégations, elles ont été avancées à l'étape 5 et seront examinées plus à fond à la prochaine session, tandis que d'autres amendements aux directives seront avancés à l'étape 8 (voir Partie I ci-dessous).
Observations du président/pays hôte du Comité:						